

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 avril 2025**

Le sept avril deux mille vingt-cinq, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures sur convocation adressée le deux avril deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Pascal.

11 membres en exercice, 9 présents, 9 votants ; 19h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présents : Monique AUBERT, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Odile DAVID MIRGUET, Céline PIN, Rosette HABIMANA, Françoise CHAMPAVIER, Pascal DAVID, Elodie FEUILLET

Absents : Patrick AUDEMARD, Marie-Claire GUICHERT.

Secrétaire de séance : Monique AUBERT

Madame Françoise CHAMPAVIER est arrivée à 19h10.

I. Approbation du Compte-rendu du 10 février 2025

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

II. Communication des décisions prises par délégation

Néant.

III. Projets de délibération

Délibération n° 2025-02_Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titre émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2024,

Article 2 : dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Cumul</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	32 797,76 €	32 797,76 €
Recettes réalisées	0.00 €	27 587,56 €	27 586,56 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	32 797,76 €	32 797,76 €
Dépenses réalisées	0.00 €	27 700,00 €	27 700,00 €
Clôture			
Solde d'exécution 2024	0.00 €	-112,44 €	-112,44 €
Résultat reporté 2023	0.00 €	3 697,76 €	3 697,76 €
Résultats de clôture 2024	0.00 €	3 585,32 €	3 585,32 €

Le Conseil d'administration, en dehors de la présence de Monsieur le Président Pascal DAVID, et sous la présidence de Madame Monique AUBERT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : **approuve** le compte administratif 2024 du budget présenté.

Délibération n° 2025-05_Affectation du résultat 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Pour mémoire CA 2023

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	-112,44 €	-4 266,92 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	3 697,76 €	7 964,68 €
Résultat de clôture à affecter	3 585,32 €	3 697,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M57 applicable au budget,

Article 1 : décide d'affecter le résultat :

- Article 002 = Résultat de fonctionnement reporté : **3 585,32 €**

Délibération n° 2025-05_Subventions 2025

Monique AUBERT vice-présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2024 qui s'établissent comme suit :

		<i>Pour mémoire 2023</i>
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 706,00 €	3 650.92 €
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	150,00 €	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €	300,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Unité Porte de la Dombes,	150,00 €	150,00 €
ADMR Quincieux/Les Chères (sous réserve du bilan 2024)	8 000,00 €	8 000,00 €
Centre Léon Bérard	150,00 €	150,00 €

Soit un total de 12 756 €uros

L'assemblée générale de la mission local Plateau Val de Saône se déroulera le 24 juin 2025 sur notre commune, salle Marcelle Lyonnet à 18h30.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Article 1 : adopte les propositions ci-avant exposées.

Délibération n° 2025-06_Adooption du Budget Primitif 2025

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	12 950,00	13 597,76	
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	200,00	200,00	
6168	Autres primes d'assurance	200,00	200,00	
6182	Documentation générale et technique	50,00	50,00	
6234	Réceptions	12 500,00	13 147,76	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	19 700,00	19 150,00	
65133	Secours d'urgence	3 000,00	2 500,00	
65134	Aides	3 000,00	3 500,00	
6559	Autres contributions obligatoires	100,00	100,00	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	13 500,00	13 000,00	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	50,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		32 650,00	32 747,76	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)	50,00	50,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50,00	50,00	
022	Dépenses imprévues (e)	94,68	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		32 794,68	32 797,76	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		32 794,68	32 797,76	

		+
RESTES A REALISER 2023	0,00	
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 797,76	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 200,00	1 200,00	
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	1 200,00	1 200,00	
74	Dotations et participations	23 000,00	0,00	
74748	Participations autres communes	23 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	280,00	27 550,00	
756	Libéralités reçues	150,00	400,00	
757361	Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement		27 000,00	
75858	Autres produits divers de gestion courante	130,00	150,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		24 480,00	28 750,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)	350,00	350,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	350,00	350,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		24 830,00	29 100,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 830,00	29 100,00	

		+
RESTES A REALISER 2023	0,00	
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 697,76	
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 797,76	

(1) La comparaison avec le budget précédent (colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice 2023 sans prise en compte des DM (décisions modificatives : il n'y en a pas eu en 2023).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu le 10 février 2025,

Vu les délibérations en date du 25 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2024 et affectation du résultat 2024,

Article 1 : approuve le budget primitif 2025 présenté ci-dessus.

IV. Questions diverses

Le CCAS de Neuville-sur-Saône a fait une proposition de séjour à Bédouin (pied du Mont Ventoux) du 18 octobre au 22 octobre 2025 (voir programme). Le coût est de 506 €. Le voyage est réservé aux retraités. Une aide pourra être proposée en fonction de l'avis d'imposition. Les inscriptions se feront auprès de la mairie de Neuville-sur-Saône.

La semaine bleue se déroulera du 6 au 10 octobre 2025. Pour les personnes retraitées.

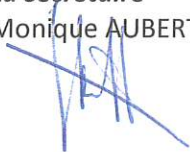
Programme de la semaine bleue :

- 6 octobre : conférence « Adaptation du logement »
- 7 octobre : voyage à Lons le Saunier (visite du musée du comté + AOC « vache qui rit ») pour les personnes de plus de 70 ans.
- 8 octobre : journée au sein de la commune, proposition d'un repas à la cantine suivi d'un après-midi festif loto ou d'un karaoké.
- 9 octobre : Cinéma.
- 10 octobre : Animation Guinguette à Neuville-sur-Saône, animée par Stéphanie Rodriguez au centre Jean villard à Neuville-sur-Saône.

La séance est levée à 20h10.

La secrétaire

Monique AUBERT



Le Président

Pascal DAVID



